



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00973

Numéro SIREN : 802 551 564

Nom ou dénomination : SAS ROUALLAND

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2017 sous le numéro de dépôt 10108

- 6 SEP. 2017



Le

Dépôt N° 10108

SAS ROUALLAND
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Rue Anatole Le Braz - 35700 RENNES
802 551 564 RCS RENNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 19 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le dix-neuf mai,
A dix heures,

Les actionnaires de la société SAS ROUALLAND se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sis 5 Rue Anatole Le Braz - 35700 RENNES, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrice PINSON, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- *l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2016,*
- *le rapport de gestion du Président,*
- *le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,*
- *un exemplaire des statuts de la Société,*
- *le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.*

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[Signature] *A.P.*

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion Président et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 381 178,07 euros de la manière suivante :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 381 178,07 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

-Au compte « Report à Nouveau » :10 752,68 euros
Ledit compte s'élève ainsi à 0,00 euros

-A la « Réserve légale » :1 000,00 euros
Celle-ci est ainsi dotée à hauteur de 1 000,00 euros, 10% du capital social.

-Le solde au compte « Autres Réserves » :369 425,39 euros
Ledit compte s'élève ainsi à 369 425,39 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 380 425 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

 2 

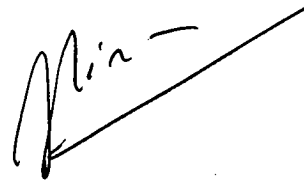
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait de procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires.

Monsieur Patrice PINSON
Président - actionnaire
(*)

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

Madame Agnès PINSON
Actionnaire
(*)

A handwritten signature in black ink, featuring the letters 'Min' followed by a long, diagonal stroke.

(*) *Signature*